



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le 4 juillet 2023

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 3 juillet 2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7
JUN 2023.**

APPROUVÉ

**POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

APPROUVÉ

POINT 3. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE.

APPROUVÉ

**POINT 4. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS AFFILIÉES À L'OMECAS – EXERCICE 2023.**

ADOPTÉ PAR 20 VOIX POUR.

**POINT 5. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PÉDESTRE
PÉDAGOGIQUE.**

APPROUVÉ

POINT 6. CRÉATION D'UN POULAILLER PARTAGÉ.

APPROUVÉ

**POINT 7. RÉGULARISATION D'UNE PARCELLE AFFECTÉE À LA
CIRCULATION PUBLIQUE - ACQUISITION DE TERRAIN
RUE DU FREUNDSTEIN.**

APPROUVÉ

POINT 8. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT D’AGENT CHARGÉ DU SERVICE À LA POPULATION ET DE L’ÉTAT CIVIL.

APPROUVÉ

POINT 9. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT D’AGENT CHARGÉ DE L’ACTION SOCIALE ET DU CCAS.

APPROUVÉ

POINT 10. PROTECTION FONCTIONNELLE DU MAIRE.

ADOPTÉ PAR 26 VOIX POUR.

POINT 11. RÉVISION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS D’ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR L’ANNÉE 2023/2024.

APPROUVÉ

POINT 12. CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À L’HABITAT INCLUSIF.

APPROUVÉ

POINT 13. ADOPTION DE LA MOTION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DE L’ASSOCIATION DU MASSIF VOSGIEN.

ADOPTÉ PAR 17 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS.

POINT 14. MOTION POUR LA RÉACTIVATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE BOLLWILLER - GUEBWILLER.

APPROUVÉ

L’ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h30.

L’intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d’ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 4 juillet 2023

le Maire, Marcello ROTOLO

